



HIPPO JUMP 2021
HIPPOCLUB
26 SEPTEMBRE 2021



Date : 26 SEPTEMBRE 2021

Lieu : Hippoclub - Sidi Thabet

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- *Règlement général de la FEI, 27^e édition, mise à jour au 1^{er} Janvier 2021.*
- *Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 29^e édition, mise à jour au 1^{er} Janvier 2021*
- *Règlement vétérinaire, 17^{ème} édition, mise à jour au 1^{er} Janvier 2021.*

ORGANISATEUR :

Hippoclub Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITÉ D'ORGANISATION :

Président : Dr Omar Trabelsi

Président d'honneur: Dr Ahmed Trabelsi

Directeur du concours : Mr Anis Sellami

Directeur Technique : Mr Zied Aouina

Comité d'Organisation: Mme Noura Miled / Mme Manel Dridi / Mr Ali Ben Belgacem / Mr Mohamed Guizani

Trésorerie: Ridha Jemaii

Secrétariat : Mme Thouraya Ayadi

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr Akram Ben Salah (TUN) (FEI level 3)

Membres : Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI level 2) / Mme Sophie Dabbou (TUN) (FEI level 1)

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen (TUN)

Chef Steward : Mr El Aid Ben Nacer (TUN) (FEI level 1)

Stewards: Mr Lassaad Hamdi (TUN) (FEI level 1) / Mme Nedra Debbeche (TUN)

CHEFS DE PISTE :

Mr Habib Gallalou (TUN) (FEI level 1) / Mr Arbi Hannechi (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr Sarra Hedriche

MEDECIN DU CONCOURS :

Dr M. B. Slimane

MARECHAL FERRANT :

Mr Mohamed Salah Ayadi

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 :

08h30: *Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve Préparatoire (80 / 90 cm)*

A la suite: *Reconnaissance de la piste: Epreuve 2:Reconnaissance de la piste : Epreuve de CSO* (105-110cm).*

A la suite: *Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Epreuve Initiation (60 cm)*

A la suite: *Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Epreuve de CSO** (115-120cm)*

A la suite: *Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : Epreuve de CSO*** (125cm)*

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la F.T.S.E

Et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

N.B : Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre d'engagés.

PROTOCOLE SANITAIRE :

- Le port du masque est obligatoire à l'exception des cavaliers à cheval.
- Le public et les cavaliers devront respecter les règles sanitaires de distanciation physique.
- L'accès au paddock de détente devra être limité à 1 personne à pied par club.
- Aucune remise de prix en piste ou à pied ne sera organisée.
- Les prix devront être retirés au secrétariat après la proclamation des résultats de l'épreuve.
- Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- L'article 312 du Code pénal: « Est puni de six mois d'emprisonnement et de cent vingt dinars d'amende
Quiconque aura contrevenu aux interdictions et mesures prophylactiques ou de contrôle ordonnées en
temps d'épidémie »
- Toute personne contrevenant les dispositions du confinement et qui se présente au concours sera
immédiatement dénoncée à la police et encourra les risques liés aux dispositions de l'article 312 du code
pénal.
- Tous les cavaliers et les responsables du club auquel appartient un cavalier engagé et qui s'avère être
soumis au confinement obligatoire seront suspendus et exclues du site de la compétition.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT :

Extérieur

PISTE DU CONCOURS :

Dimensions :80 x 50 m

Nature : Sable

TERRAIN D'ECHAUFFEMENT :

Dimensions :50 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn/> avant VENDREDI 24

Septembre 2021 à minuit.

Frais : 20 Dinars pour les épreuves Initiation et Préparatoire.

25 Dinars pour l'épreuve CSO.*

*30 Dinars pour l'épreuve CSO**.*

*35 Dinars pour l'épreuve CSO***.*

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, dans ce cas les frais d'engagement seront doublés.

· Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 :

EPREUVE 1 : Préparatoire :

Date et heure : *Dimanche 26 Septembre 2021 à 08h30.*

Catégorie de Cavaliers: *Licence Qualification*

Catégorie de Chevaux: *Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus*

Barème : *A au chrono Sans barrage (Art. 238.2.1)*

Vitesse : *325 m/min*

Hauteur: *80-90 cm*

Largeur : *90-100 cm*

Participation Des Chevaux à L'épreuve préparatoire : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2: CSO*:

Date et heure : *Dimanche 26 Septembre 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.*

Catégorie de Cavaliers: *Licence Qualification / Licence Compétition*

Catégorie de Chevaux: *Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus*

Barème : *A au chrono Sans barrage (Art. 238.2.1)*

Vitesse : *350 m/min*

Hauteur: *Max 105-110 cm*

Largeur : *Max 115-120 cm*

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Initiation :

Date et heure : *Dimanche 26 Septembre 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.*

Catégorie de Cavaliers: *Licence Initiation*

Catégorie de Chevaux: *Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus*

Barème : *Temps Idéal (1)*

Classement	Prix
<i>1^{er}</i>	<i>Coupe + Médaille</i>
<i>Du 2^{ème} au 10^{ème}</i>	<i>Médaille</i>

Classement	Prix
<i>1^{er}</i>	<i>Coupe + Médaille + 150 Dt</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>Médaille + 100 Dt</i>
<i>3^{ème}</i>	<i>Médaille + 75 Dt</i>
<i>4^{ème}</i>	<i>50 Dt</i>
<i>5^{ème}</i>	<i>25 Dt</i>
Dotation Totale	400 Dt

Classement	Prix
<i>1^{er}</i>	<i>Coupe + Médaille</i>
<i>Du 2^{ème} au 10^{ème}</i>	<i>Médaille</i>

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: Max 60 cm

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 3 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

(1) Barème temps idéal

- Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.
- La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.
- Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est ajouté aux points de pénalité obtenus dans le parcours à raison d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde.
- En cas d'égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.
- Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

EPREUVE 4 : CSO:**

Date et heure: Dimanche 26 Septembre 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.

Catégorie de Cavaliers: Licence Compétition

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus

Barème: A au chrono Avec barrage (Art. 238.2.2)

Vitesse: 350 m/min

Hauteur: 115-120 cm

Largeur : 125-130 cm

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO** : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille + 200 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	80 Dt
5 ^{ème}	70 Dt
Dotation Totale	600 Dt

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille + 300 Dt

EPREUVE 5 : CSO***:

Date et heure: *Dimanche 26 Septembre 2021 à l'issue de l'épreuve précédente.*

Catégorie de Cavaliers: *Licence Compétition*

Catégorie de Chevaux: *Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus*

Barème: *Barème A au chrono avec barrage (Art. 238.2-2.)*

Vitesse: *350 m/min*

Hauteur: *Max 125 cm*

Largeur : *Max 135cm*

*Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO*** : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.*

2 ^{ème}	Médaille + 250 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 200 Dt
4 ^{ème}	150 Dt
5 ^{ème}	100 Dt
Dotation Totale	1000 Dt

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
<p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p>	
<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	

ANNEXE

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans Les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et

Dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage cause par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval a un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours

Equestres nationaux ou organisés a l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être

Communiquées a tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiées au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du

Jury.